

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 11/07/2011

Réception par le Prefet : 11/07/2011

Publication : 15/07/2011



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2011-7-3-6

Séance du vendredi 8 juillet 2011

POLITIQUE A08 SUBVENTIONS AUX COLLECTIVITES LOCALES AFFECTATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG 2010-4-3-5 du Conseil Général du 7 décembre 2010 relative au vote du budget primitif 2011 en matière d'aides aux communes dans le domaine de la voirie,
- VU la délibération n° 2010-2-5-1 du 25 juin 2010, portant approbation des Contrats de Territoire de Vie du Sundgau, Florival - Vignoble - Plaine du Rhin et Trois Pays,
- VU la délibération n° 2010-3-5-2 du 5 novembre 2010, portant approbation des Contrats de Territoire de Vie De Piémont - Val d'Argent - Pays Welche, Colmar, Fecht et Ried, Thur Doller et Région Mulhousienne,
- VU la délibération n° CG 2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide l'affectation au titre de l'exercice 2011 des autorisations de programmes de la politique A08, selon les opérations figurant sur les listes jointes en annexe au rapport, et le versement des subventions correspondantes ;
- précise que ces dépenses d'un montant global de 1 500 559 € seront prélevées sur le chapitre 204, nature 20414, fonction 628 du budget départemental.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté